Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_06-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 33

Ayant donné procuration : 6

Absents : 4

Votants : 39

Date de convocation
2 juillet 2026

Le 8 juillet 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Jennifer LE DU, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Laurent LUTSE, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Laurence COINTOT, Gwennaël TANO, Alain ATLAN, Jérôme GABOREL, Stéphanie BILLON, Saïd BENDARRAZ, Jean-Christophe LE GOT, Caroline DANIEL, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Stéphane FAVRAIS, Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Adil BOUKLATA pouvoir à Lucile MOGLIA
Jean-Charles MINIER pouvoir à Isabelle IMBERT
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Charlotte GIANNOLI pouvoir à Jennifer LE DU
Maxime DUMOULIN pouvoir à Emma POEDRAS
Nadia DRUILLENNEC pouvoir à Hervé GUIHARD

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Bernard CROGUENNEC, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT

Secrétaire de séance
Emma POEDRAS

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_06-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 8 juillet 2026** **Rapporteur : Mme REIGNIER**

Conseil municipal

Délibération

6 - Animation de la vie sociale et citoyenne - Plan de cohésion sociale et comités de quartier - Subventions 2026 (fonctionnement et exceptionnelles) - 2ème tranche

Exposé des motifs

La Ville s'engage à favoriser la culture de partenariat avec les associations locales qui, par les nombreuses activités proposées dans les secteurs de la solidarité, du social, des loisirs et de l'environnement, contribuent à la cohésion sociale et à l'attractivité de la Ville. Elles constituent un maillon essentiel du tissu social briochin et jouent un rôle considérable en faveur de l'intérêt général et du bien commun.

Certaines associations concourent tout particulièrement au développement et à l'animation de la vie sociale et citoyenne des quartiers briochins, par leur activités régulières et par la mise en œuvre de certains projets exceptionnels.

Il est ainsi proposé, pour cette deuxième tranche de subventions de soutenir :

1/ Les comités de quartier (subventions de fonctionnement et exceptionnelles)

- le Comité de quartier Hellio Bily à hauteur de 500 € pour leur projet « musique au jardin » ;
- le Comité de quartier de la Croix Saint-Lambert à hauteur de 230 € pour leur fonctionnement annuel ;
- le Comité de quartier de Sainte-Thérèse à hauteur de 495 € pour leur fonctionnement annuel ;
- le Comité de quartier de Robien, le Comité d'animation de Robien (CAR), à hauteur de 1 000 € pour les actions d'animations dans les secteurs d'habitat social Carnot et Abbé Garnier ;
- le Comité de quartier Les Grands Villages à hauteur de 230 € pour leur fonctionnement et à hauteur de 200 € pour le projet d'animation au lavoir de la Gravelouse ;
- le Comité de quartier de Saint-Michel à hauteur de 230 € pour leur fonctionnement annuel et à hauteur de 600 € pour les projets 2026 : troc aux plantes (deuxième édition), vide grenier du quartier et Aubé Party 4ème édition ;
- le Comité de quartier de Beauvallon Ville Bougault à hauteur de 230 € pour leur fonctionnement annuel.

2/ Les projets « cohésion sociale » dans les quartiers briochins, dont les quartiers prioritaires de la politique de la Ville

- l'association Sors tes moutons à hauteur de 4 000 € pour le développement de leur association et notamment leur action sur l'espace public de médiation animale et d'animation en coopération avec les acteurs des quartiers prioritaires ;

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260708-2026_08_JUI_06-DE

- l'association Les Petits débrouillards pour deux projets : pour le premier à hauteur de 1 500 € pour le projet « ateliers bois » intergénérationnels dans les quartiers prioritaires, contribuant à l'animation et pour le second à hauteur de 2 000 € pour la mise en œuvre d'une action en coopération avec Vert le Jardin (projet co-porté), construite avec les habitants des quartiers prioritaires visant l'adaptation au réchauffement climatique, par la création et l'installation de système d'ombrage (habitats et espaces publics), en co-instruction avec le service hygiène environnement ;
- l'association Vert le jardin à hauteur de 3 000 € pour la mise en œuvre d'une action en coopération avec les Petits débrouillards (projet co-porté), construite avec les habitants des quartiers prioritaires, visant également l'adaptation au réchauffement climatique par la création d'une malle pédagogique sur la déconnexion des eaux pluviales ainsi que l'organisation d'une journée dédiée aux mobilités actives dans le quartier est de Saint-Brieuc, en co-instruction avec le service hygiène environnement ;
- la MJC du Plateau à hauteur de 2 000 € pour l'action « regards croisés à la Croisée de Balzac », dans le cadre du programme d'animation socio-culturelle du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'été, des soirées construites avec les habitantes et les habitants du secteur, mêlant valorisation des cultures, restauration solidaire, musiques et danses ;
- l'association Energie Ouest, à hauteur de 700 € pour le fonctionnement de l'association et le projet de futsal.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution des subventions aux associations ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE l'attribution de la deuxième tranche de subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux associations ci-dessus présentées d'un montant total de 16 915 € pour l'animation de la vie sociale et citoyenne.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Ville.

Présents : 33	Pouvoirs : 6	Total : 39	Exprimés : 39
Voix Pour : 39	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Emma POEDRAS

MAIRIE de ST-BRIEUC (Côtes d'Armor)